

## Retour à la normale dans les déchèteries

Les cinq déchèteries du Pays d'Ancenis (Mésanger, Ligné, Vallons-de-l'Erdre, Riaillé et Loireauxence) sont ouvertes aux particuliers et aux professionnels. **Dès ce lundi 29 juin, les horaires des déchèteries reviennent à la normale et tous les déchets sont acceptés.**

**Le port du masque reste obligatoire** sur les sites, que les usagers soient à décharger dans les locaux dédiés (ex : DEEE, DDS...) ou en extérieur (ex : gravats, déchets verts...).

Les déchets acceptés sont : les déchets verts, les gravats, le bois, le tout-venant, les cartons, les métaux, le polystyrène, le mobilier, le réemploi/réutilisation, le textile, les produits polluants ou Déchets Diffus Spécifiques (DDS) : peinture, solvants, vernis, acides, produits de traitement/phytosanitaires, cartouches d'encre, huile de vidange, les Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE) : gros et petits électroménagers (ex : réfrigérateur, grille-pain...), écrans, petits appareils, les piles, les lampes, les huiles alimentaires, le verre et les papiers (des points d'apport volontaire dédiés sont disponibles sur tout le territoire. Pour les trouver, consultez Cart@compa sur [www.pays-ancenis.com](http://www.pays-ancenis.com) et la récupération des sacs pour l'amiante.

### Pour rappel :

Pour s'y présenter (voir horaires ci-dessous), les habitants doivent venir seul de préférence et se munir de leur carte d'accès en déchèteries.

Pour des raisons sanitaires, les habitants doivent décharger seuls leur véhicule (pas d'aide au déchargement par les agents des déchèteries) et venir avec leur propre matériel (aucun prêt de pelle, de fourche...). Sur place, les gestes barrières sont à respecter impérativement notamment la distance physique.

Pour respecter au maximum les mesures barrières, les agents limitent le nombre de véhicules sur site en simultané.

### Pour les professionnels :

Le dépôt des déchets s'effectue du lundi au vendredi uniquement **dans la limite de 2m3/jour et 4m3/semaine.**

### Calendrier des horaires à compter du lundi 29 juin :

Déchèteries		Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Secteur de Mésanger	Matin			9H - 12H30		9H - 12H30	9H - 12H30
	Après-midi	13H45 - 18H	13H45 - 18H	13H45 - 18H	13H45 - 18H	13H45 - 18H	13H45 - 18H
Secteur de Ligné	Matin	9H - 12H30		9H - 12H30			9H - 12H30
	Après-midi	14H - 17H45		14H - 17H45		14H - 17H45	14H - 17H45
Secteur de Loireauxence (Varades)	Matin	9H - 12H30		9H - 12H30		9H - 12H30	9H - 12H30
	Après-midi			14H - 17H45		14H - 17H45	14H - 17H45
Secteur de Riaillé	Matin		9H - 12H30				9H - 12H30
	Après-midi	14H - 17H45		14H - 17H45		14H - 17H45	14H - 17H45
Secteur de Vallons de l'Erdre (St-Mars-la-Jaille)	Matin	9H - 12H30					9H - 12H30
	Après-midi			14H - 17H45	14H - 17H45	14H - 17H45	14H - 17H45

Le standard téléphonique de la Communauté de communes du Pays d'Ancenis est disponible au 02 40 96 31 89 (8h30-12h30 /14h-17h30). L'accueil est également disponible par courriel à cette adresse : [compa@pays-ancenis.com](mailto:compa@pays-ancenis.com). Le service Gestion des déchets est joignable à cette adresse : [dechets@pays-ancenis.com](mailto:dechets@pays-ancenis.com)

**Pour suivre l'actualité du Pays d'Ancenis :**

**[www.pays-ancenis.com](http://www.pays-ancenis.com) et rendez-vous sur Facebook (COMPA44150)**

